

Légende du Plan d'Aménagement

 Périmètre du PCA
 Périmètre de la révision

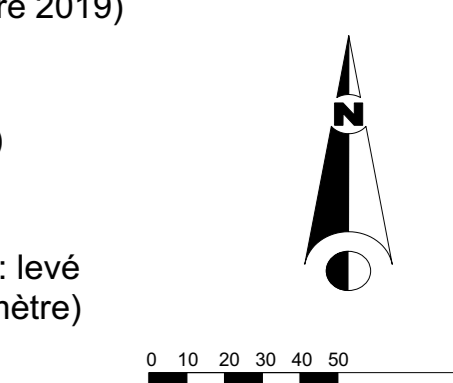
A ZAE industrielle => ZAE mixte
B1 Zone agricole => ZAE mixte
B2 Zone agricole => ZAE industrielle

Activité économique
 fonction industrielle
 fonction mixte avec petite unité de production
 fonction mixte avec petite unité de production + bureaux
 fonction mixte (bureaux)
 fonction mixte avec services

Voirie communale
 Trottoir- piste cyclable
 Voirie de desserte
 Rond point aménagé sur la voirie communale
 Ilot verdurisé
 Parking à vocation publique
●●●●● Alignement d'arbre le long de voirie communale
●●●●● Alignement d'arbre le long de voirie régionale
 Boisement, bosquet
 Terres cultivées
 Espace vert public
 Espace herbeux
 Zone humide
 Mare
 Habitat

Légende de fond de plan

Limite des parcelles (cadastre 2019)
 Bâti existant
 Voirie (emprise cadastrale)
 Talus
 Courbes de niveau (source : levé topographique dans le périmètre)
 Limite communale



PROVINCE DE NAMUR	
Commune de Gembloux	
Dressé et dessiné par Céline HERMANS Ir. Architecte - Urbaniste Laurence WANUFELLE Architecte paysagiste	Signature Céline HERMANS Ir. Architecte - Urbaniste
Date : 01/06/2021	Echelle : 1/2000
PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT DIT "EXTENSION DU PAE DE CREALYS" EN VUE DE REVISER LE PLAN DE SECTEUR DE NAMUR	
 Développement territorial du Bep Bureau Economique de la Province de Namur Avenue Sargent Vintoul, 2 - B-5000 NAMUR Tel : 081 71 71 52 Fax : 081 71 71 00 e-mail : cde@provincenamur.be	Commune de Gembloux parc d'Eprail 5030 GEMBLoux Tel : 081 62 63 62
PLAN DE SITUATION DE FAIT	
AVANT-PROJET ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU VU ET ADOPTE PROVISOIREMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU LE COLLEGE COMMUNAL CERTIFIE QUE LE PRESENT PLAN A ETE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE DU AU VU ET ADOPTE DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU	
LA DIRECTRICE GENERALE	LE BOURGMESTRE
VU POUR ETRE ANNEXE A L'A.M. DU	
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'AFAPM ET DES CENTRES DE COMPETENCES	